

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2021

Budget eau potable :

- Compte administratif 2020 : Le Conseil Municipal a approuvé, à l'**unanimité**, le compte administratif 2020 du budget annexe eau potable (pour mémoire, le Maire n'a pas participé au vote conformément au Code Général des Collectivités Territoriales).
- Compte de gestion 2020 : Le Conseil Municipal a approuvé, à l'**unanimité**, le compte de gestion 2020 du budget annexe eau potable.
- Affectation du résultat : Le Conseil Municipal a approuvé, à l'**unanimité**, l'affectation suivante :
 - Compte 002, en section d'exploitation : **83 255.27€**
 - Compte 1068, en section d'investissement : **pas d'affectation**
- Redevances et taxes : Le Conseil Municipal a décidé, à l'**unanimité**, de ne pas augmenter le tarif de l'eau potable, pour la part consommation revenant à la collectivité

Budget principal :

- Compte administratif 2020 : Le Conseil Municipal a approuvé, à l'**unanimité**, le compte administratif 2020 du budget principal (pour mémoire, le Maire ne pouvant pas participer au vote).
- Compte de gestion 2020 : Le Conseil Municipal a approuvé, à l'**unanimité**, le compte de gestion 2020 du budget principal.
- Affectation du résultat : Le Conseil Municipal a approuvé, à l'**unanimité**, l'affectation suivante :
 - Compte 002, en section d'exploitation : **81 444.13€**
 - Compte 1068, en section d'investissement : **411 790.00€**
- Fiscalité directe locale : Le Conseil Municipal a approuvé, à l'**unanimité**, la fixation des taux respectifs de la taxe d'habitation, de la taxe foncière sur les propriétés bâties et de la taxe foncière sur les propriétés non bâties, pour l'année 2021 comme suit :
 - Taxe foncière sur les propriétés bâties : 59.31 % ;
 - Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 64.20 %.

Demande d'aide à l'investissement des communes dans le cadre de la DETR/DSIL, de la Région Hauts de France, du Conseil départemental de l'Oise, de la Ligue de Football Amateur (LFA), et du Fonds « Olivier Dassault »: Le Conseil Municipal a décidé, à l'**unanimité**, de présenter les dossiers suivants au titre des demandes d'aide à l'investissement :

- Après du Conseil départemental de l'Oise et de la Ligue de Football Amateur (LFA) :
 - ✓ Création de terrains de foot5 pour un montant de 243 800,18€ H.T. ;
- Après de l'Etat au titre de la DETR/DSIL :
 - ✓ Aménagement du cimetière et reprise de concessions funéraires pour un montant de 62 439.46€ H.T. (dossier non retenu en 2020) ;
 - ✓ Habillage des murs du cimetière pour un montant de 62 439,46€ H.T. (dossier non retenu en 2020) ;
 - ✓ Acoustique cantine scolaire pour un montant de 15 225,00€ H.T. ;
 - ✓ Mise aux normes de l'éclairage intérieur école pour un montant de 50 197,50€ H.T. ;
 - ✓ Acquisition classe informatique mobile pour l'école pour un montant de 15 010,00€ H.T.
- Après de la Région Hauts de France :
 - ✓ Création de terrains de foot5 pour un montant de 243 800,18€ H.T. ;
 - ✓ Tilleuls rue de Paris et rue de Calais dans le cadre du plan « arbres » pour un montant de 30 173,22€ H.T.
- Après du Fonds « Olivier Dassault » :
 - ✓ Lustres de l'Hôtel de Ville pour un montant de 3 817€ H.T.

Mise en sommeil de la Caisse des Ecole : Le Conseil Municipal a décidé, **à l'unanimité**, le prolongement de la mise en sommeil de la Caisse des Ecoles Publiques de Noailles pour 2021

Adhésion de la Communauté de communes Thelloise au SE60 : Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, approuve l'adhésion de la Communauté de communes Thelloise au SE60